LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200 m

- Parcelle concernée par un droit de préemption
- PSL - Zone prioritaire d'habitation (ZPH)
- Parcelle cadastrale / bâtiment
- Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «LOGEMENT»

Annexe 3 – terrains ou ensembles de terrains regroupés auxquels s'applique le droit de préemption

5. Zentrale Achse Nordstad (ZAN) et 6. Erpeldange-sur-Sûre

Ville de Diekirch et Commune d'Erpeldange-sur-Sûre